



# LES MOUTIERS EN RETZ

## Samedi 09 OCTOBRE 2021

Salle polyvalente Jean Varnier 44760 Les Moutiers en Retz

# Fête du **Vin nouveau** et du **Jus de raisin**

de **12h à 18h** avec Repas « **Guinguette** »

### 19,00 €

Organisée par la  
**Confrérie des Chevaliers Raisvins**

Orchestre :  
**Les Canotiers**



### Menu

Terrine du chef, mâche, tomates  
Poitrine de cochon rôtie  
Mogettes nouvelles à la « Bretonne »  
Camembert cru au poivre et  
Bûche de chèvre de la « Ferronnière »  
Salade  
Riz au lait aux raisins  
Fouace et raisiné  
(Boisson non comprise)

Traiteur : **Bernard Padioleau « Votre Marché »**

La confrérie décline toute responsabilité en cas d'abus d'alcool

**Inscription et réservation : au plus tard le vendredi 01 octobre 2021**

Jean Paul BOSSARD 18 Bd du Tertre de La Coudre 44270 MACHECOUL. Tél. : 06 84 33 94 42

Veillez prendre connaissance des dispositions et conditions sanitaires imposées  
par la réglementation de la gestion des salles municipales au verso. →

# CONDITIONS RELATIVES A LA PANDEMIE COVID19

A la suite de la promulgation de la loi n°2021-1040 du 5 Août 2021, le périmètre du pass sanitaire est étendu à compter du 9 Août pour accéder à certains lieux, notamment dans les **ERP de type L (salle Jean Varnier)**.

Le pass sanitaire valide comprend trois type de preuves :

- soit un certificat de vaccination complet
- soit un certificat de test négatif de moins de 72 heures
- soit un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement.

Chacun de ces certificats est encodé et signé sous forme de QR code.

Le pass pourra prendre, selon le choix de l'utilisateur, la forme *d'un* support papier ou d'un support numérique via l'application « tous anti covid »

Le contrôle du pass doit être effectué par le responsable des lieux ou organisateurs des événements. (application à Télécharger « TAC verif »)

L'application de cette réglementation ne dispense pas de la mise en œuvre des mesures de nature à prévenir les risques de propagation du virus si la nature des activités réalisées le permettent. (Port du masque, distanciation).